



Balad'ARA n°6-2022 du 23 octobre 2022
«Autour du Col du Chat»
Lac du Bourget p1/3



En cet Automne 2022, Michel, Gaby et Georges nous invitent à une jolie randonnée autour du Col du Chat. Cette balade prévue en 2021 avait été remise à cause des sentiers trop glissants.

On redécouvrira avec bonheur, la beauté des panoramas au dessus du Lac du Bourget et des hameaux de La Chapelle du Mont du Chat.

Balade tranquille en boucle dans des paysages variés, sans difficulté.

Distance environ 7km500. Dénivelée 280m environ.

Le départ se fera 1km500 après le passage du Col. Et notre but sera de pousser jusqu'à la chapelle bien nommée.

Nous vous espérons nombreux et avec le soleil.



Rappel : Se munir de bonnes chaussures de marche, bâtons et, selon la météo, vêtements chauds, bonnet, gants, protection de la pluie, et bien sûr le pique-nique du midi.





TRAJET :

Depuis le Bourget du Lac, et dans la montée avant le tunnel, prendre à un rond-point la route à gauche en direction du Col du Chat

CHAMBERY : Parking du **magasin Boulanger** Chamnord **Départ 9h30**

Distance 16 km ,en 25 mn par Nationale, via le Bourget.

... **Co-voiturage A/R = 2,80 € /pers...** pour véhicule de 4 personnes



ALBERTVILLE: Parking **Intermarché**, face à la SAGAM. **Départ 8h50**

Distance 66 km , en 55mn Péage ou 1h10 par Nationale , via Chambéry et le Bourget

... **Co-voiturage A/R = 11,60 € /pers.** ... pour véhicule de 4 personnes

+ **Si Autoroute A/R = 2,80 € / pers** pour véhicule de 4 personnes

TOTAL arrondi =14,40 € / pers.

PROGRAMME :

10h00: Rendez-vous parking à 1,5km après passage au Col du Chat

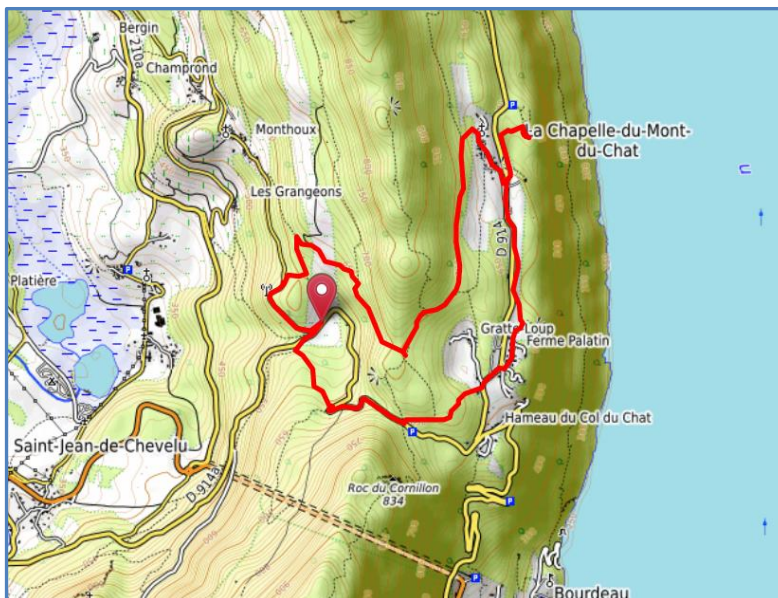
Café/Thé servis sur le Parking. Prévoir vos viennoiseries perso, si Covid oblige!

10h 30 : Départ de la marche

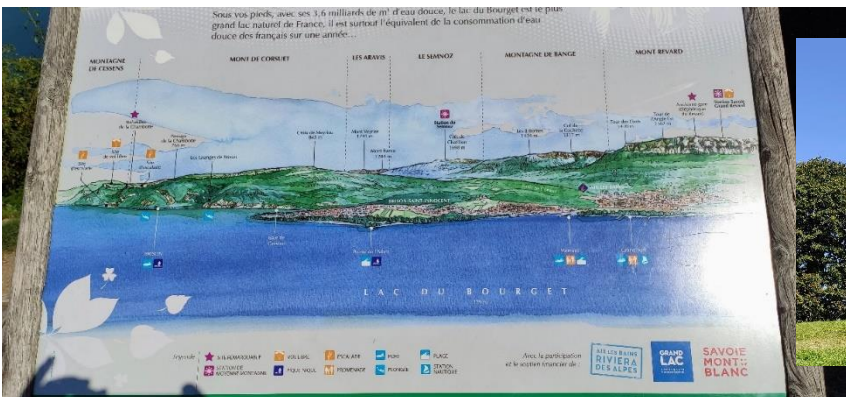
12 h 30 : Pique-nique certainement autour de la Chapelle

13 h 45 : Reprise de la marche

Vers 15 h 30 maximum : Retour aux voitures et vous pourrez rejoindre vos pénates, avec du soleil au cœur !



Tracé de la balade proposée



NOTE de RAPPEL au déroulement des balades

Voici quelques règles à observer lors de nos Balad'ARA.

- Faire partie de l'association
Ce qui est normalement bien compris et respecté
- Équipement adapté à la randonnée (Chaussures adéquates, etc...)
Un texte de rappel est inclus dans l'invitation de la prochaine balade.
- Au départ, un responsable de la rando est nommé pour guider le groupe. En aucun cas ne passer devant celui-ci sous prétexte de la lenteur de la marche, ni de décider de prendre un autre chemin.
- A chaque pause, attendre que le serre-file arrive avec les derniers qui eux décideront , après leur récupération, de la reprise de la marche .
- Rappelons que ces randos sont des sorties conviviales et non pas des marches sportives.
- Respecter la convention de participation au covoiturage
...règlement au conducteur,
...soin à apporter pour protéger les vêtements ou chaussures salies.